



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 6 juillet 2026, à la session régulière du conseil municipal de Chartierville, a été adopté et entre en vigueur :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05

RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU

D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Celui-ci peut être pris en communication sur les heures régulières d'ouverture du bureau municipal de la municipalité de Chartierville ainsi que sur le site web de la municipalité de Chartierville, chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce jeudi 9 juillet 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de juillet 2026.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière